



Nouveau portail : lancement le
14 octobre 2024

Prise de rendez-vous en ligne

Épargne personnelle avec votre
Régime de retraite

Info RRPePUL

3^e trimestre de 2024

Nouveau portail : lancement le 14 octobre 2024

Comme annoncé dans le dernier communiqué, le Bureau de la retraite (BR) s'apprête à lancer dans les prochains jours le nouveau portail permettant de gérer vos communications du BR.

De manière transitoire, le bouton « Mon dossier » permettra d'accéder aux deux portails. Cependant, dans les semaines qui suivent, seul le nouveau portail sera accessible.

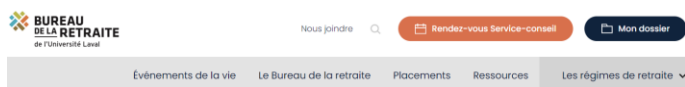
Le nouveau portail, SaiAdNet, est administré par les *Services actuariels SAI*, une firme de services-conseils québécoise.

Dans la semaine du 14 octobre, vous recevrez un courriel de SAI (saiadnet@saiinc.qc.ca) contenant les informations nécessaires pour effectuer votre première connexion et créer votre mot de passe. Vous devrez réaliser cette étape lors de votre première connexion, car il n'y aura pas de migration des codes d'accès de l'ancien portail. Le lien expirera après un certain temps. Le BR vous conseille de procéder dans les meilleurs délais.

Il est important de noter que l'ancien portail ne sera plus mis à jour et que celui-ci devrait être désactivée à la fin du mois de novembre. À partir du 14 octobre, tous les documents déposés par le BR seront uniquement accessibles sur le nouveau portail.

Prise de rendez-vous en ligne

Il est maintenant possible de réserver soi-même une période de temps avec le personnel du BR. Sur la page d'accueil du site Web, il suffit de cliquer sur « Rendez-vous Service-conseil ».



Vous pourrez alors sélectionner des services particuliers et, alors, des dates vous seront proposées. Pour certains services, il est aussi possible de choisir la personne que vous désirez rencontrer.

Pour une rencontre en présentiel, il faut toutefois contacter le BR par téléphone ou par courriel.

Épargne personnelle avec votre Régime de retraite

Saviez-vous que vous pouvez verser dans votre Régime de retraite des cotisations volontaires et ainsi profiter des différentes options de placement qu'offre votre Régime à des frais nettement avantageux?

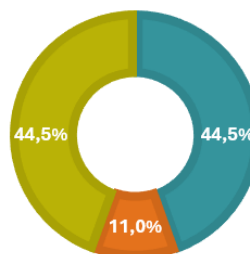
Pour ce faire, il suffit d'adresser une demande en ce sens au BR, de remplir les formulaires appropriés et de prendre connaissance des caractéristiques des options de placement disponibles. Toutefois, une condition importante doit être respectée : les sommes doivent provenir d'un véhicule de placement déjà enregistré (REER, FERR, CRI ou FRV).

Publié en septembre 2024.

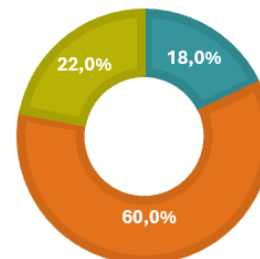
Épargne personnelle avec votre Régime de retraite (suite)

Les principales caractéristiques des trois options de placement disponibles sont les suivantes :

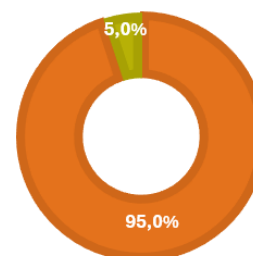
Fonds croissance



Fonds conservateur



Fonds sécuritaire



■ Actions ■ Titres d'emprunt ■ Placements alternatifs

	Fonds croissance	Fonds conservateur	Fonds sécuritaire
Rendement attendu (hypothèses de janvier 2024)	6,5 %	4,8 %	3,3 %
Rendement Annualisé-10 ans	7,9 %	4,9 %	2,5 %

Chaque fonds a des caractéristiques et des objectifs différents. Il est important de choisir une option de placement en fonction de vos objectifs, de votre horizon de placement et de votre tolérance au risque.